

Dossier n° 18

Banque nationale de données

Bulletin juillet 2015



CNRACL
FONDS NATIONAL
DE PRÉVENTION

*"Agir ensemble
pour la prévention"*

Préambule	p.3
Renforcer la représentativité de la BND	p.4
Données générales L'intérêt de l'outil Prorisq	
Les communes	p.8
Fiche BND sur les Communes Zoom sur Roanne	
Les centres hospitaliers	p.10
Fiche BND sur les CH Zoom sur le CHRU de Lille	
Les Services départementaux d'incendie et de secours	p.12
Données SDIS Zoom sur le SDIS 63	

Préambule

Dans son orientation première, le programme d'actions 2014-2017 du Fonds national de prévention de la CNRACL (Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales) précise l'importance de « mieux connaître pour mieux orienter la prévention ».

Cet objectif passe par plusieurs mesures destinées à :

- organiser et exploiter les données disponibles, leur prise en compte ainsi qu'à les diffuser,
- développer le champ des connaissances sur les risques professionnels propres aux fonctions publiques territoriale et hospitalière en vue d'aider au choix des décideurs publics en matière de prévention.

Ces connaissances statistiques en matière d'accidents du travail et maladies professionnelles ainsi que les opérations menées par les collectivités et établissements hospitaliers permettent au FNP de la CNRACL d'élaborer des recommandations et des préconisations d'actions.

Ce dossier porte d'une part, sur la Banque Nationale des Données, d'autre part, sur les fiches statistiques relatives à trois catégories d'entités publiques locales au titre de l'année 2013.

- La première partie rappelle la richesse induite par les données statistiques de la BND et tout l'intérêt d'utiliser le logiciel de collecte des données AT-MP du FNP de la CNRACL (Prorisq).

Elle est suivie de trois parties présentant les principales données de l'accidentologie d'une commune, d'un centre hospitalier et d'un service départemental d'incendie et de secours. Ces données sont accompagnées par la présentation d'une démarche globale de prévention menée par ces entités.

- La seconde partie du dossier synthétise les données des communes de plus de 500 agents et la ville de Roanne témoigne de son expérience de prévention fédératrice avec la communauté d'agglomération du Grand Roannais et plusieurs communes,
- La troisième partie fournit les principales informations statistiques relatives aux centres hospitaliers régionaux. Un focus est ensuite consacré à l'action de prévention du CHRU de Lille.
- La quatrième partie met l'accent sur le risque routier dans les Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) avec un focus sur la politique de prévention conduite par le SDIS du Puy-de-Dôme.

Renforcer la représentativité de la BND et mieux se repérer

La Banque nationale de données (BND) offre aux collectivités et établissements hospitaliers une possibilité de comparaison avec leurs propres statistiques AT/MP et contribue à l'harmonisation des données aux niveaux national et européen.

La mise en œuvre de la Banque nationale de données (BND) sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (AT/MP) répond à la première mission du FNP de la CNRACL. Il n'existait pas en 2001 de cartographie nationale des risques professionnels dans les fonctions publiques territoriale et hospitalière.

Aujourd'hui, la montée en puissance de la BND vise le développement de nouvelles connaissances relatives aux AT/MP, en permettant de préciser leurs circonstances, leur coût, le siège des lésions etc... Cet approfondissement des données donnera la possibilité à chaque collectivité ou établissement, d'analyser son propre profil afin d'adapter ses mesures de prévention, et à un niveau plus large, de mettre en place une politique de prévention la mieux adaptée à la réalité du terrain.

L'élargissement du périmètre des collectivités et des établissements couvert par la BND est nécessaire pour renforcer sa représentativité.

La BND est alimentée par des assureurs et par les informations recueillies auprès des collecti-

vités utilisatrices du logiciel de gestion du risque professionnel Prorisq.

En coordination avec la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion de crise (DGSCGC), Prorisq a été mis à disposition de la quasi-totalité des Services départementaux d'incendie et de secours (SDIS).

La circulaire N° DGOS/RH3/2012/102 du 5 mars 2012 relative à la déclaration des maladies professionnelles et des accidents du travail dans la fonction publique hospitalière, précise la nécessité d'optimiser les processus de collecte et d'exploitation des données relatives aux accidents du travail et aux maladies professionnelles (AT/MP). Elle incite les établissements hospitaliers à utiliser le logiciel de collecte du FNP.

Le dispositif d'accompagnement des Centres de gestion (CDG) mis en place depuis 2011 prévoit l'alimentation de la BND par ceux-ci, via le logiciel Prorisq. Il contribue ainsi à améliorer la représentativité des données enregistrées dans la BND.



Une représentativité en augmentation progressive

Depuis la loi du 17 juillet 2001, le FNP de la CNRACL a en charge, la réalisation de statistiques sur les accidents et les maladies professionnelles. C'est pour y parvenir que la CNRACL a élaboré, en collaboration avec les employeurs, le logiciel Prorisq.

Lors de sa session de décembre 2013, le conseil d'administration de la CNRACL a décidé de subordonner le financement d'une démarche de prévention à l'utilisation du logiciel de collecte des données AT/MP (Prorisq). Il est proposé gratuitement aux employeurs publics pour alimenter directement la BND.

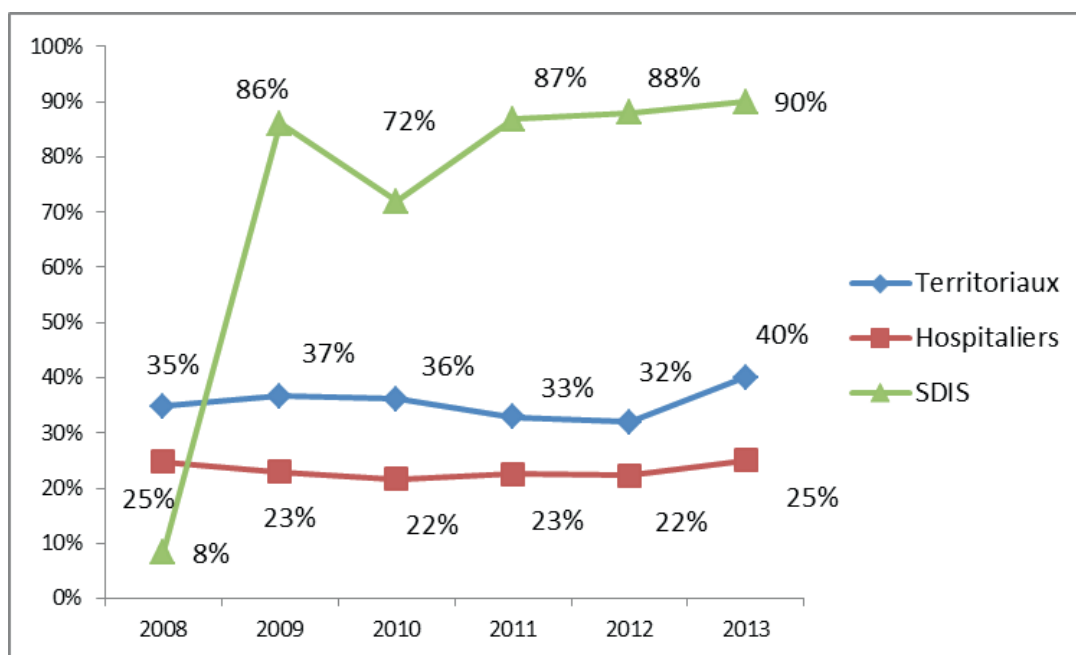
L'utilisation de Prorisq contribue à enrichir les statistiques AT/MP qui constituent un repère pour chaque collectivité ou établissement hospitalier.

En effet, chaque employeur peut les comparer à ses propres indicateurs élaborés à partir des menus « Statistiques » et « Tableaux de bord ».

Prorisq permet aussi d'avoir un suivi administratif et financier de toute déclaration et d'éditer les rapports hiérarchiques ou formulaires CERFA (centre d'enregistrement et de révision des formulaires administratifs).

Par ailleurs, la plupart des éditeurs de logiciels de ressources humaines proposent une interface entre les outils de saisie de la collectivité et Prorisq. Les données relatives aux agents figurant dans les logiciels des ressources humaines sont transférées automatiquement dans le logiciel du FNP. En outre, un intégrateur de données permet d'insérer en masse des informations AT/MP déjà saisies par les employeurs dans d'autres systèmes d'informations (Berger Levraut et son logiciel Sédit Marianne, AGFA et son logiciel Hexagone et trois assureurs).

Évolution du taux de couverture de la BND : Population couverte par la BND / Effectif total



Au 31 décembre 2013, la BND couvrait 34 % de l'effectif des agents actifs affiliés à la CNRACL (hors SDIS) contre 28% en 2012, soit une augmentation de 6 points.

Il est à noter une amélioration de la représentativité des collectivités territoriales et hospitalières au cours de ces dernières années.

Pour les SDIS, 90% de l'ensemble des moyens humains est couvert par la BND.

	Effectif CNRACL 2013	Effectif BND 2013	% de couverture BND/CNRACL
Territoriaux	1 419 515	562 185	40
Hospitaliers	951 743	234 841	25
SDIS	244 314	220 634	90

Afin de permettre une meilleure représentativité et une meilleure vision d'ensemble des AT/MP en vue d'optimiser les actions de prévention à mettre en œuvre, il convient de renforcer l'utilisation du logiciel Prorisq.

Vous pouvez

- tester le logiciel Prorisq à l'adresse suivante : <https://www.demo.prorisq.org>

- demander des codes d'accès :

à l'adresse suivante bnd@caissedesdepots.fr
ou au 05 56 11 37 65

La CNRACL propose gratuitement l'outil PRORISQ à toutes les collectivités et établissements qui en font la demande.



Principales fonctionnalités

Approche métier et traitement des données

- Fiche collectivité : effectifs et budget consacré à la prévention, gestion des effectifs ETP par groupe de personnel ou par filière, gestion des heures travaillées, des fournisseurs...
- Traitement des déclarations : création directe et gestion des agents, traitement des déclarations, suivi médical et administratif, analyse des accidents et suivi des coûts,
- Édition des documents : rapports hiérarchiques, fiche d'analyse, historique, déclaration CERFA d'accidents du travail ou attestation de salaire.

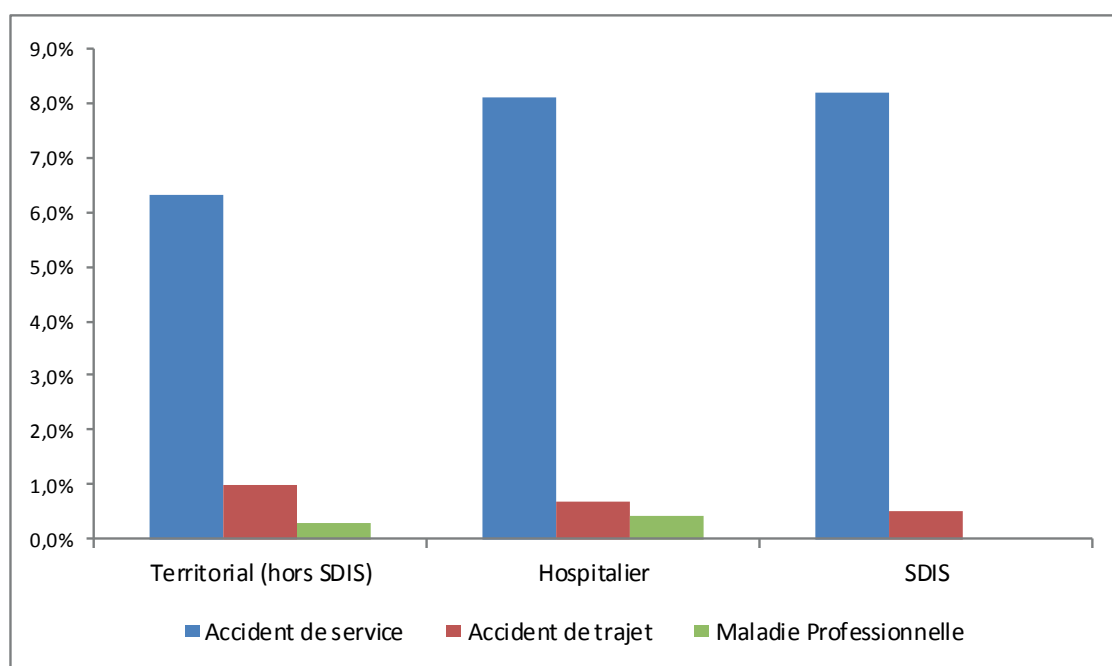
Réponse statistique adaptée aux besoins

- Élaboration de statistiques spécifiques à la collectivité : grâce à une requête, le logiciel propose un tri par critère prédéfini (métier, grade...) permettant d'afficher sous forme de tableaux, une répartition exportable sous Excel. Ces requêtes vont conduire à l'élaboration de tableaux d'évolution annuelle, mensuelle, par régime ou grade. Ils permettent également de faire ressortir les indicateurs de fréquence et de gravité, l'évolution du nombre d'événements avec ou sans arrêt ainsi que le nombre de jour d'arrêt,
- Proposition de plusieurs niveaux de saisie (Eurostat ou BND).

Outil et performance

- Interfaces facilitées avec d'autres logiciels,
- Aide en ligne et rappel des textes réglementaires,
- Assistance technique et fonctionnelle,
- Comparaison possible avec d'autres établissements de même catégorie.

Taux de sinistralité par type d'évènement (2013)



La fonction publique territoriale

Pour 2013, le taux de sinistralité dans la fonction publique territoriale s'élève à 7,7% dont 6,4% au titre des accidents de service. Il est à noter une évolution favorable de ce dernier indicateur au cours de ces dernières années, le taux était de 7,2% en 2011 et de 6,7% en 2012. Pour les accidents de trajet, le taux de sinistralité est stable depuis 2011 (1%).

La fonction publique hospitalière

Le taux de sinistralité dans la fonction publique hospitalière est de 9,3% dont l'essentiel se rapporte aux accidents de service. Le taux de sinistralité de ceux-ci s'élève à 8,1% dont 45% des événements génère un arrêt de travail représentant un total de 339 965 jours, soit 39,4 jours en moyenne. Ces accidents arrivent dans les services de soins à hauteur de 80%, mais les accidents ayant entraîné le plus grand nombre d'arrêts de travail concernent la filière technique et ouvrière.

Taux de sinistralité : nombre d'événements d'une année / effectifs couverts par la BND

Le taux de sinistralité se rapportant aux maladies professionnelles est de 0,4% et de 115 jours d'arrêt en moyenne. Comparativement aux années précédentes, ce taux est en diminution (0,6% en 2011 et 0,5% en 2012).

Les Services départementaux d'incendie et de secours (SDIS)

Le taux de sinistralité dans les SDIS est de 5,3% avec toutefois des écarts sensibles entre les différentes catégories d'agents. Pour les SPP (sapeurs-pompier professionnels), le taux est de 19,1% contre 2,6% pour les SPV (sapeurs-pompier volontaires) et 4,5% pour les PATS (Personnels Administratifs, Techniques et Spécialisés). L'activité hors intervention est la plus accidentogène.

Le taux de sinistralité des accidents de service en caserne est de 11,4% contre 6,8% en mission (6,7j d'arrêt sur 10j liés à un accident en caserne). Les événements de sinistralité les plus fréquents concernent les activités sportives.

La prévention des risques dans les communes

La BND couvre 43,4% de l'ensemble des actifs CNRACL travaillant dans les communes de plus de 500 agents et ils représentent 40% de l'effectif total des territoriaux relevant de la Banque de données. Tous événements confondus, le taux de sinistralité de cette catégorie d'employeurs s'élève à 9,2% et les troubles musculo squelettiques constituent 90,6% des maladies professionnelles.

La communauté de commune de Roanne, à travers la création d'un service santé et sécurité au travail commun à six entités, a engagé une démarche de prévention portant sur l'amélioration de la santé et la sécurité de ses agents. Elle voit aujourd'hui son expérience plébiscitée, de nouvelles communes souhaitant la rejoindre.

AT-MP des collectivités de plus de 500 agents

	Accident de service	Accident de trajet	Maladie professionnelle	TOTAL
Effectifs BND	143 527			
Événements	10 209	2 492	511	13 212
<i>Part avec arrêt (en %)</i>	70,5	72,2	65,9	70,7
Taux de sinistralité (en %)	7,1	1,7	0,4	9,2
Taux de fréquence	31,2	7,8	1,5	40,5
Indice de fréquence	50,2	12,5	2,3	65,1
Taux de gravité	1,3	0,4	0,2	1,8

Repère BND

Les glissades et chutes de plain-pied ou de hauteur sont des événements concernant l'ensemble des agents. Ce ne sont pas des accidents anodins, ils peuvent avoir des conséquences importantes. Il faut prendre en considération l'ensemble des éléments entraînant une dangerosité plus ou moins importante en fonction de la situation de travail.

Pour les collectivités de plus de 500 agents, ces glissades ou chutes de plain-pied représentent plus de 25% des accidents de service. Les actions de prévention tendant à les diminuer sont donc à développer.

Le FNP de la CNRACL a apporté son soutien à la communauté d'agglomération de Roanne pour le lancement d'un projet collectif ayant abouti en 2013 à la création d'un service commun santé et sécurité au travail (S.S.T.).

A ce jour, ce service regroupe six entités constitué de cinq communes et d'un syndicat, représentant un total de 1200 agents dont 600 pour la ville de Roanne. Ce service de prévention dont les résultats ont été valorisés par un retour très positif, fonctionne grâce à l'implication professionnelle d'une ergonome et d'un chargé de prévention des risques professionnels. A ce jour, six nouvelles communes de la Communauté d'agglomération ont émis le souhait d'intégrer le service de santé et de sécurité.

Rappelons que l'appui du FNP de la CNRACL est subordonné à l'utilisation du logiciel Prorisq.

De l'analyse statistique à la prévention

Andreina PAPINI, Ergonome et Sylvie MATRAY, Responsable du service gestion administrative à la Direction des Ressources Humaines de la ville de Roanne, nous livrent l'intérêt de l'usage au quotidien du logiciel PRORISQ.

C'est d'abord un logiciel de saisie permettant de recueillir les données relatives aux accidents du travail et aux maladies professionnelles d'une collectivité.

Sylvie MATRAY, ainsi que cinq autres agents, sont en charge du recueil et de la saisie de ces données pour la ville de Roanne.

Le logiciel présente plusieurs atouts dont l'exhaustivité des caractéristiques des AT /MP. Il permet de préciser certains éléments qui étaient difficilement exploitables avant l'usage de Prorisq, tels que les causes des AT/MP ou encore le siège des lésions. L'utilisation des déclarations saisies dans le logiciel facilite l'analyse des accidents.

Prorisq permet à la ville de Roanne d'obtenir facilement des données statistiques précises et pertinentes afin d'élaborer son bilan social. Celui-ci est présenté au CHSCT de la Ville ainsi qu'aux membres du comité de pilotage du projet du service santé sécurité au travail.

Pour Sylvie MATRAY, le logiciel Prorisq, conduit à pouvoir déterminer précisément les coûts directs et indirects des accidents du travail. Au-delà de cette connaissance statistique, les données fournissent des informations précieuses pour orienter et à ajuster les axes de travail de la prévention.



Le mot de Brigitte DURANTET

*Adjointe en charge de
l'Insertion par l'Emploi,
du Personnel Municipal,
Vice-Présidente du quartier du
parc*

« Pour la Ville de Roanne, la prévention des risques au travail et son corollaire, l'optimisation de la qualité de vie au travail, sont une des conditions de la performance du service public.

Cette thématique est transversale à toutes les politiques publiques portées par la ville. Toutefois, les efforts sont concentrés en priorité sur les métiers à risques, notamment la filière technique. L'amélioration des conditions de travail au sein des services municipaux s'appuie d'une part, sur le dialogue social et d'autre part, sur l'expertise d'agents spécialisés en ergonomie et en prévention.

La création d'un service commun de management de la santé et de la sécurité au travail a permis, grâce à l'accompagnement financier du FNP de la CNRACL, de créer une vraie dynamique de territoire.

Les échanges d'expériences constituent un plus apprécié de tous. A la Ville de Roanne, des groupes de travail composés de représentants du personnel, de chefs de service et d'élus « planchent » actuellement sur différentes problématiques. L'une d'entre elles concerne la fourniture et l'entretien des EPI (équipements de protection individuelle) et des vêtements de travail, l'autre se rapporte au maintien dans l'emploi des personnes qui en sont éloignées en raison de restrictions médicales ayant conduit à des aménagements de postes, voire à des reclassements.

Ainsi a-t-on créé à la ville ce qu'on appelle des postes tremplins, lesquels constituent pour les agents en attente de reclassement, un moyen de « s'outiller » et de se refaire une santé avant une nouvelle affectation pérenne. »

La prévention des risques dans les Centres hospitaliers

La BND couvre 19,4% de l'ensemble des actifs CNRACL employés par les Centres hospitaliers régionaux. Les agents de ces établissements représentent 25% de l'effectif total hospitaliers de la BND. Tous événements confondus, le taux de sinistralité s'élève à 8,5% pour les CHR. Les accidents les plus fréquents se rapportent à la manutention de charges.

Le CHRU de Lille a décidé de mettre en place un programme de prévention des risques chimiques : les accidents de service y sont moins fréquents mais peuvent avoir de graves conséquences.

AT/MP des centres hospitaliers régionaux

	Accident de service	Accident de trajet	Maladie professionnelle	TOTAL
Effectifs BND	59 418			
Evénements	4 435	484	157	5 076
<i>Part avec arrêt</i>	<i>41,8%</i>	<i>61,2%</i>	<i>55,4%</i>	44%
Taux de sinistralité	7,5%	0,8%	0,3%	8,5%
Taux de fréquence	19,4	3,1	0,9	23,4
Indice de fréquence	31,2	5,0	1,5	37,6
Taux de gravité	0,6	0,1	0,1	0,8

Repère BND

Pour les CHR, les efforts liés à la manipulation de charges représentent 27 % des accidents de service. Les actions de prévention tendant à les diminuer sont donc à développer.

La prévention et le suivi des risques au CHRU de Lille

Depuis 2013, avec le soutien du FNP, le Pôle de Biologie Pathologie Génétique du CHRU de Lille a mis en avant la prévention des expositions professionnelles aux agents cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR).

Ce pôle de biologie représente 1 000 agents répartis dans soixante secteurs différents et réceptionne 10 000 prélèvements humains par jour. Une opération de substitution des produits CMR et des agents chimiques dangereux (ACD) a été engagée, visant deux objectifs : améliorer les conditions de travail et diminuer le risque environnemental sanitaire.

La substitution a été réalisée selon trois axes : supprimer ou remplacer les produits dangereux en poudre par des liquides dans le but de diminuer l'exposition du personnel, notamment par les voies respiratoires (surtout dans le cas des poudres), recourir à des produits de substitution grâce à l'évolution technologique et travailler en système clos pour les solvants.

Questions à Madame CREPE chargée de la gestion administrative des accidents de service et à Monsieur PAMART, Coordonnateur des risques professionnels au CHRU de Lille

FNP de la CNRACL - Quelles sont les données de l'accidentologie dans les laboratoires du CHRU et quels sont les domaines les plus à risque dans le CHRU ?

R – Alors que les accidents du travail liés à l'exposition aux produits toxiques ou corrosifs représentent 1,78% des accidents de service en CHU pour 2014, leur impact peut être grave pour les agents qui en sont victimes. Ces expositions ont générées 21% des déclarations simplifiées, c'est-à-dire qu'il s'agit d'incident n'ayant pas fait l'objet d'une déclaration administrative d'accident de service auprès de la DRH mais d'un signalement par le biais d'un document type.

Selon l'évaluation à priori du Document Unique, les risques les plus fréquents pour les professionnels du CHRU sont les suivants :

- Postures pénibles (42,17%)
- Manutention manuelle de charge (34,94%)
- Bruit (23,49%)
- Agents chimiques dangereux (21,69%)
- Agents biologiques (19,28%).

Selon les données du bilan social relatif à l'exercice 2014, et précisément les chiffres relatifs aux accidents de service déclarés, les causes d'accidents les plus fréquentes sont les suivantes :

- Efforts de soulèvement : 23,06%
- Chutes ou glissades : 21,80%
- Masses ou objets en mouvement : 15,62%
- Autres (troubles visuels, brûlures....) : 14,05%
- Contacts avec des patients agités : 4,93%
- Exposition au sang : 3,56%

FNP de la CNRACL - Pouvez-vous expliquer comment fonctionne le suivi des risques professionnels et quel est votre rôle ?

R – Le suivi administratif des accidents de service est effectué par le Département des Ressources Humaines, grâce à la saisie des déclarations dans le logiciel Prorisq et dans le logiciel des ressources humaines (Mac Kesson, EVRH).

Il s'agit d'un suivi quantitatif fournissant des données globales (bilan social...).

Le suivi des accidents de travail sur le versant prévention et/ ou analyse, est réalisé par plusieurs acteurs. Les risques professionnels sont gérés

de façon transversale à tout le CHRU, notamment via le comité technique des risques professionnels (*).

Les principaux risques pour les personnels sont répertoriés dans le Document Unique de Prévention des Risques professionnels, qui présente un niveau de criticité ainsi que les moyens de protection et de prévention disponibles. Ce document est mis en ligne sur le portail intranet de la Fédération de gestion et prévention des risques, section Risques Professionnels.

L'analyse des accidents de service est également une compétence du CHSCT. La Médecine du Travail du CHRU de Lille concourt également à cette thématique. Le coordonnateur risques professionnels a pour rôle de veiller à la mise en œuvre de la politique de gestion des risques. Il vient en appui technique et métrologique des différentes directions concernées.

FNP de la CNRACL - Quelles sont les relations entre le service de prévention des risques, les RH et le CHSCT ?

R – Les membres du CHSCT sont présents dans les comités et groupes de travail en lien avec la gestion des risques professionnels et sont destinataires des déclarations d'accidents de service afin d'analyser les faits.

() Objectifs du Comité technique*

- *Proposer les axes prioritaires de la politique de prévention des risques professionnels en assurant la coordination institutionnelle de l'ensemble des acteurs opérant sur cette thématique.*
- *Proposer les actions prioritaires à inscrire au programme annuel et/ou pluriannuel de prévention des risques professionnels.*
- *Assurer la mise en œuvre et le suivi de la politique de prévention des risques professionnels au CHRU de Lille, notamment au travers la gestion des outils existants (Ex : mise à jour du Document Unique, le Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail, ...)*

Composition du Comité technique

*Directeur Adjoint DRH, Responsable médical MTPH
Directeur Délégué DQRV, Directeur DTME, Président du CHSCT Central
Coordinatrice Générale des Soins, de la Qualité, des Risques et des Vigilances,
Directrice de Pôle hôtelier-Coordination Générale des Prestations Hôtelières,
Ingénieur risques professionnels, Médecin Coordonnateur des Vigilances – SGRIVI,
Chargé de mission DRH - thématique « risques professionnels », deux représentants du CHSCT Central.*

La prévention des risques dans les Services d'incendie et de secours

L'activité des Sapeurs-Pompiers est très accidentogène, le taux d'accident lié à l'activité physique étant le plus important. Au regard de l'ensemble des événements, les accidents routiers représentent 4,5% pour les sapeurs-pompiers professionnels et 8% pour les sapeurs-pompiers volontaires.

Le SDIS du Puy de Dôme a mené sur ce thème une démarche dont les bénéfices commencent à émerger.

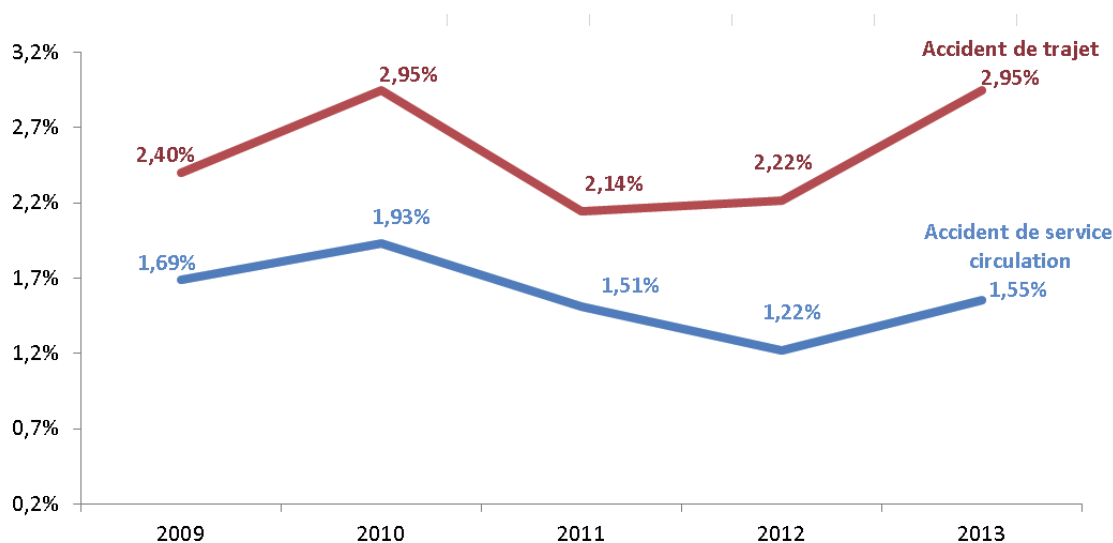
Le périmètre de la BND couvre les trois catégories de sapeurs-pompiers : les sapeurs-pompiers professionnels (35 693 SPP), les sapeurs-pompiers volontaires (174 976 SPV) et les personnels administratifs techniques et spécialisés (11 359 PATS).

Pour les SPP, 6 822 événements ont été recensés en 2013, représentant un total de 116 689 jours d'arrêt (taux de sinistralité de 19,1% tout événement confondu). Par nature d'évènement, ce taux concerne majoritairement les accidents de service en caserne : 11,4 %. Cette situation est principalement liée à la pratique d'activités physiques et sportives.

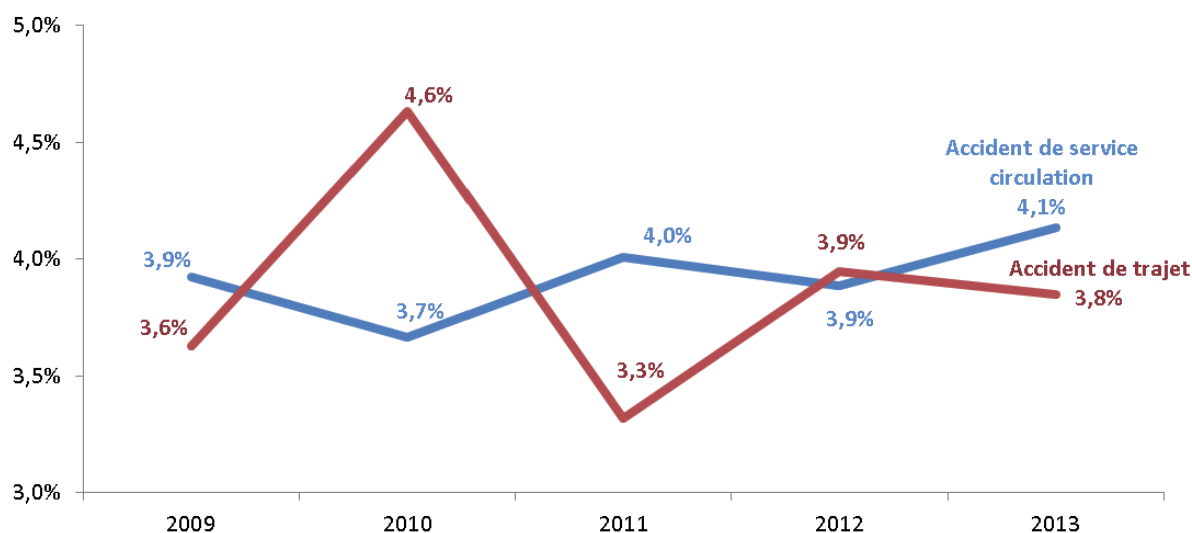
S'agissant des SPV, il est recensé 4 496 événements, ce qui correspond à un taux de sinistralité de 2,6% dont 1,1 % au titre des accidents en caserne.

Compte tenu de l'importance de cette nature d'accidents, celle-ci reste un axe de prévention prioritaire, ainsi que le risque routier qui représente 4,5% des événements pour les SPP et de l'ordre de 8% pour les SPV.

Evolution des accidents routiers des Sapeurs-pompiers professionnels



Evolution des accidents routiers des Sapeurs-pompiers volontaires



Un suivi des indicateurs pour des actions mieux ciblées

En 2009, suite à une alerte de son assureur sur l'évolution de l'accidentalité, le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Puy-de-Dôme (SDIS 63) a engagé un plan spécifique de prévention des risques routiers.

La démarche a conduit principalement à trois types d'actions :

- La première porte sur l'analyse systématique de tous les sinistres, qu'ils soient corporels ou matériels. Le service technique du SDIS (en charge du parc automobile) lance la procédure. Pour tous les types de sinistres constatés, un rapport circonstancié est établi par le conducteur à partir d'un questionnaire. Une enquête complémentaire peut être menée par le service technique.

- La seconde concerne l'analyse des causes de l'évènement. En fonction de la gravité ou de la spécificité du sinistre, il est éventuellement réalisé une analyse par le service hygiène et sécurité.
- La troisième consiste en la mise en place d'une collaboration avec l'assureur du SDIS par le biais d'un numéro vert. Un échange téléphonique permet à chaque conducteur de faire une analyse du sinistre oralement avec un préventeur de l'assureur.

A partir de ces actions, ont été élaborées des données statistiques portant sur les dommages corporels et les dommages matériels constatés.

Utilisé depuis 2009, le logiciel Prorisq permet de connaître les circonstances des événements et de préciser le type d'évènement constaté.

Émilie COURZADET, Chef de service Hygiène Sécurité et Conditions de Travail du SDIS 63, souligne l'intérêt particulier du logiciel qui donne la possibilité de suivre le coût par agent engendré par les accidents de service.

Grâce à Prorisq, le coût direct moyen d'un accident par catégorie de personnel peut aussi être identifié (en 2013, le coût moyen d'un accident pour un SPP est estimé à 4 669€, calculé sur une base de 30 jours d'arrêts de travail en moyenne).

Afin de savoir si les mesures mises en place depuis 2009 ont été efficaces, Prorisq contribue au recueil d'indicateurs permettant d'effectuer un suivi annuel des accidents et d'ajuster les actions.

Le SDIS 63 a constaté une baisse de 30% du nombre d'accidents de service chez les SPV entre 2009 et 2014 malgré un nombre d'intervention en augmentation. L'évolution est moins importante pour les SPP mais le taux d'accidentologie est lui aussi à la baisse.

Chaque année, les données statistiques recueillies amènent un ajustement du programme annuel de prévention en vue d'en améliorer son efficacité.

« Dans cette optique, sont aujourd'hui développés d'autres axes de travail, tels que le développement de la Prévention des Risques liés aux Activités Physiques (PRAP), troisième priorité de notre politique de prévention départementale après la prévention des risques routiers et des risques psychosociaux. » indique Émilie COURZADET.

Enfin, les résultats obtenus grâce au logiciel du FNP de la CNRACL sont utilisés pour actualiser le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels.

Émilie COURZADET ajoute que ses chiffres d'accidentologie sont comparés avec ceux des autres SDIS du Réseau Santé Sécurité des SDIS du Grand Centre (R3SGC) afin de mesurer l'efficacité des mesures de prévention mises en place.



Elle souligne l'intérêt des rapports annuels de la Banque Nationale des Données qui lui permettent de procéder également à une comparaison de son service avec les statistiques nationales.

P.1.119.15.1

GROUPE



Une gestion Caisse des Dépôts

Rue du Vergne - 33059 Bordeaux Cedex

retraitesolidarite.caissedesdepots.fr

Tél. : 05 56 11 41 23